Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 28 janvier 2022 à 14h30

DÉLIBÉRATION N° 2022-01-04

Adoption d'une convention financière avec la Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval pour la réalisation d'un levé topographique haute définition de la vallée de la Seine normande

Date de convocation : 21 janvier 2022

<u>Délégués présents</u>:

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Bernard LEROY, CA Seine Eure, titulaire,
- Cyriaque LETHUILLIER, CU Le Havre Seine Métropole, suppléant
- Guillaume GRIMM, CA Seine Normandie Agglomération, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure

Pouvoir:

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance

Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Membres en exercice: 11 - Nombre de voix total: 100

Quorum: 6

Membres titulaires présents ou représentés : 7

Pouvoir(s): 1

Votants: 8 représentant 97 voix

Transmis en Préfecture le :	Affiché le :
0:3 FEV. 2022	1.7 FEV. 2022

Exposé des motifs :

Le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIP Seine-Aval) a produit en 2010-2011 un référentiel topographique haute définition en s'appuyant sur la technologie LIDAR et différentes stratégies de survol du territoire. Ce référentiel qui permet une connaissance très fine de la topographie et de la morphologie de l'estuaire de la Seine relève d'un intérêt majeur pour les axes de travail prioritaires du GIP Seine-Aval.

Ainsi, le GIP Seine-Aval a passé un marché public et recruté un prestataire en 2022 pour actualiser la topographie haute définition de la vallée de l'estuaire de la Seine en s'appuyant sur un levé LIDAR. Le GIP Seine-Aval finance cette acquisition sur son périmètre d'intervention, à savoir le lit majeur de l'estuaire de la Seine, de Poses à la mer.

Le GIP Seine-Aval a proposé au SMGSN de s'associer à cette acquisition afin de compléter la couverture du territoire complet du SMGSN par un financement qui prendrait en charge les coûts relatifs à la partie de la Seine normande en amont de Poses.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de financement par le SMGSN de cette acquisition sur la partie de la Seine normande en amont de Poses.

Le coût de cette participation financière pour le SMGSN est de 36 240 € TTC, soit 13 % du montant total de l'étude qui est de 283 740 € TTC.

Délibération

Le comité syndical du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 portant création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et approuvant ses statuts,
- l'article 2 des statuts du Syndicat précisant que le Syndicat peut participer financièrement à des actions portées par des groupements d'intérêt public qui contribuent à acquérir une meilleure connaissance de l'existant,

Considérant :

- qu'il est nécessaire pour le syndicat de disposer des connaissances topographiques haute définition sur l'ensemble de son territoire,
- que ces données seront utilisées pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande,
- que ces données contribueront à gérer les milieux aquatiques et à prévenir les inondations en vallée de Seine Normande.

- qu'il est nécessaire de préciser les modalités de participation financière du SMGSN à cette étude,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

• d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le GIP Seine Aval.

Le président du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande

Julien DEMAZURE